

Sous la conduite de Guillaume, comte de Provence, la noblesse italienne s'empara du château-fort de Frassineto, dernier refuge des Sarrasins, et les chassa de l'Italie (942). Le comte Guillaume revint alors en Provence, emmenant avec lui plusieurs seigneurs italiens qui s'établirent dans ses États. Parmi eux se trouvait un Pagano, le fondateur, peut-être, des Pagan du Languedoc ou du Forez, dont il sera parlé plus loin.

Dès l'an 1030, la famille Pagana (1) est honorablement représentée à Auriate. Humbert-aux-Blanches-Mains, comte de Savoie et de Maurienne, fit, cette année-là, une donation considérable à l'abbaye de Cluny, et, au bas de la charte, que Muletti (2) donne en entier, noble Pagano a signé comme témoin.

Un autre membre de cette famille, probablement le fils du précédent, fut vicomte d'Auriate pour la princesse Adélaïde en 1080. Cette princesse était duchesse et marquise des Alpes-Cottiennes, depuis 1060, et ses États comprenaient le comté de Turin et le comté d'Auriate. Le comté de Turin avait pour vicomte, ou vice-régent, noble seigneur Erenzono et le comté d'Auriate avait pour vicomte (ou vicaire) noble seigneur Pagano. Ce dernier fut investi de son vicomtat le 10 mars 1080 (charte 88 du Cartulaire d'Oulx, fol. 102). Et, lorsque la princesse Adélaïde fit don au canonicat de Suze des décimes de cette ville, elle conféra, par l'acte de donation, le titre de juge du Sacré-Palais à Messire Pagano, vicomte d'Auriate, en le chargeant de percevoir les décimes au profit du canonicat. (3) Toujours en qualité de juge du Sacré-Palais, messire Pagano assiste, en 1085, à une cour de justice tenue sous la tente par la même princesse, dans la prairie de Saint-Vincent de Chieri.

Dans les rangs de la noblesse italienne, conduite aux croisades par Bohémond, prince de Tarente, se trouve un chevalier lombard,

(1) Suivant la coutume italienne, la famille se nomme « Pagana, » les membres de la famille « Pagani, » et l'individu « Pagano. »

(2) Muletti. *Storia di Saluzzo*. Saluzzo, Lobetti-Bedoni, 1833. (T. I, p. 208.)

(3) Muletti. *Ibid.* (tome I, page 261.)